

Corbeille de propositions du Ronnen Desch (RD)

Introduction

Il y a un an, à l'initiative du Cercle de Coopération, un groupe de coordination d'une dizaine de personnes s'est constitué. L'idée de réunir toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par la question de l'accueil et de l'intégration en général et par le défi de l'accueil et de l'intégration des demandeurs de protection internationale (dpi) et des bénéficiaires de la protection internationale (bpi) en particulier a débouché sur la création du Ronnen Desch. Avant l'envoi des premières invitations, le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le Syvicol en avaient été informés.

Le Ronnen Desch salue les efforts et les réalisations en la matière des pouvoirs publics, des structures associatives, des nombreux bénévoles, sans oublier l'investissement de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande - Duchesse Charlotte. Les présentes propositions veulent contribuer à améliorer voire à élargir ce qui se fait déjà.

(extrait de la Charte du Ronnen Desch :) 2. Objectifs du RD

« La nécessité de maintenir, d'encourager et de donner des réponses à la vague de sympathie dans la durée, la venue de demandeurs de protection internationale restant d'envergure, sans oublier le défi d'intégration que pose le solde migratoire annuel de 10 000 personnes hors demandeurs d'asile. Si par intégration on entend toute la population résidente, tous sont interpellés en vue d'agir pour la cohésion sociale ; ce défi devra être une priorité durable pour les années à venir. La dimension sociale locale sera essentielle : c'est là que se joue l'acceptance ! »

Un grand principe guide les réflexions et propositions du Ronnen Desch : les mesures d'intégration doivent être conçues de manière à ce que tout résident puisse en être bénéficiaire.

Le Ronnen Desch s'est réuni en plénière le 12 avril 2016 à la Rotonde de Bonnevoie, le 14 juin 2016 à Strassen, le 24 octobre 2016 à Steinsel et le 23 janvier 2017 à Sanem. A chaque fois une centaine de personnes venant des communes hébergeant des dpi, des associations, des initiatives et des individus, des partenaires sociaux, des communautés religieuses, des partis politiques et des Ministères y ont participé. Ainsi le Ronnen Desch s'est profilé comme une plateforme d'échanges constructifs visant à favoriser une bonne cohésion sociale face aux défis existant en la matière.

Lors de la 4^{ème} réunion plénière, un questionnaire a été distribué pour recueillir des propositions. Ce questionnaire a également été adressé à toutes les communes hébergeant des dpi et des bpi ainsi qu'à tous les autres invités n'ayant pas participé à cette réunion plénière. Par ailleurs, le groupe de coordination a eu une rencontre avec Caritas - Trèves sur la situation en Allemagne, tout comme une délégation a pu rencontrer le directeur de l'OLAI.

Suite à ce processus, le groupe de coordination du Ronnen Desch a finalisé la présente corbeille de propositions qui sera soumise aux responsables politiques, dans un contexte où un projet stratégique d'intégration est en instance d'élaboration au Ministère de la Famille et de l'Intégration. Certaines de ces propositions sont d'ores en voie de réalisation.

Nous distinguons plusieurs volets, sachant que tous sont liés et qu'une approche globale est nécessaire:

- a) Phase d'accueil
- b) Durée de la procédure
- c) Logement
- d) Cours de langue
- e) Scolarisation
- f) Accès au travail
- g) Culture, Sport Loisirs,
- h) Implication communale
- i) Démarche inclusive
- j) le RD lui-même

Préoccupations - Orientations - Propositions

a) phase d'accueil, les premiers mois

Renforcer l'information sur la société d'accueil, une sorte d'éducation civique active avec pratique citoyenne par le biais, par exemple, du comité consultatif prévu par la loi d'asile et une prise en compte des besoins des dpi.

Etablir à l'arrivée un profil tenant compte des compétences non seulement linguistiques et professionnelles, mais aussi sociales et culturelles. Une instance unique sera responsable pour un pareil « *screening* ». Les constats sont partagés par la Direction de l'Immigration, l'OLAI et l'ADEM dans le respect de la protection des données personnelles, du fait que l'accord de la personne concernée est demandée. L'établissement d'un tel profil est indispensable pour le parcours de formation, d'orientation et d'intégration dans la société.

Accompagner le dpi vers l'autonomie, par des mesures d'*empowerment*. Se donner les moyens pour que les dpi et les bpi puissent devenir des acteurs -citoyens dans la société luxembourgeoise et ne pas tomber dans l'assistanat.

S'inspirer d'autres expériences dont la *Bleibeperspektiv* allemande qui accorde une attention particulière dès leur arrivée aux dpi ayant de bonnes perspectives d'obtenir le statut (donc tous ceux n'entrant pas dans une procédure accélérée), en leur donnant un accès immédiat au travail et le droit à un cours de langue.

Dans le cadre de l'établissement de bons médicaux avant l'entrée en vigueur de l'assurance maladie volontaire, veiller à une délivrance sans délai des bons médicaux pour mieux répondre aux problèmes de santé.

Si les traitements médicaux d'ordre physiologique et physique sont bien pris en charge, apporter une attention particulière au suivi des problèmes de santé mentale (traumatisme et post-traumatisme).

Développer les moyens de compréhension et de communication au sein des organismes de soins, des communes et des administrations (traduction, interprétariat).

Sensibiliser et former tous les professionnels et les bénévoles à la communication non-violente et interculturelle, avec la participation des dpi/bpi.

b) durée de la procédure

Etoffer le personnel de la Direction de l'Immigration pour aboutir à un traitement plus fluide, plus équitable et moins long.

Mettre en place la traçabilité des dossiers.

Le RD salue que les jeunes de moins de 25 ans en difficulté sociale, incluant les bpi, puissent prétendre au soutien de l'Office National de l'Enfance (ONE) offrant une aide pour le logement, le frais de vie quotidienne et d'un suivi social appuyé. En contrepartie le jeune s'engage à suivre le projet d'inclusion signé par lui.

c) logement ...

Répartir les dpi sur les communes par des quotas, comme p.ex. en Allemagne.

Lancer une circulaire conjointe du Ministère de l'Intérieur et de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) aux communes pour mettre à disposition des logements vides appartenant à la commune ou à des particuliers. Y faire état des modalités d'intervention de l'AIS, à savoir que l'AIS peut aménager le logement par ses propres collaborateurs pour le rendre habitable, ces frais étant déduits du loyer. Cela permet aux propriétaires de mettre leur bien en location sans devoir investir au préalable et leur garantit le paiement du loyer. Ainsi les (petites) communes peuvent déléguer la mise en état et la gestion de pareils logements à l'AIS.

Renforcer les moyens de l'AIS et d'autres initiatives dans le domaine du logement par le biais de conventions spécifiques.

... dans les foyers

Mettre en œuvre une approche globale dans chaque foyer pour assurer l'ensemble des services: suivi social, catering, sécurité par un personnel qualifié pour garantir une bonne communauté de vie. La sécurité doit faire partie intégrante des services à fournir.

Equiper systématiquement les foyers de cuisines adaptées pour que les habitants puissent y cuisiner dans toute la mesure du possible, selon leurs habitudes culinaires.

Munir les dpi de cartes de crédit rechargeables pour pouvoir s'approvisionner dans les commerces locaux, favorisant ainsi leur autonomisation et la prise de contacts sociaux. Le crédit comprendrait les articles d'hygiène et l'argent de poche.

Equiper tous les foyers d'accès à internet à tous les étages.

Associer les dpi et bpi aux travaux ménagers et à l'entretien du foyer contre une rémunération adéquate.

Contrôler l'accès aux foyers, sans pour autant empêcher des tiers à venir rendre visite aux dpi et bpi.

... des dpi et bpi chez des particuliers

Encourager les initiatives d'accueil - logement de dpi et bpi chez des particuliers (Oppent Haus), et se doter d'un système de suivi des bénéficiaires de ces initiatives.

Encourager des initiatives d'accueil ponctuel (repas en famille).

... des bpi comme locataires

Inciter les organismes publics (Fonds du Logement, SNHBM et communes) à mettre davantage sur le marché des logements, y inclus des logements pour familles nombreuses, bpi et autres.

Clarifier les critères de prise en compte du revenu du ménage pour le maintien du RMG de la personne hébergée par ce ménage.

d) cours de langue

Mettre en concordance l'offre et la demande de cours de langue.

Offrir des cours qui débutent à plusieurs moments de l'année.

Mettre en place des lieux de pratique, avec des coaches linguistiques, des tables de conversation, etc.

Envisager un contingent de dpi/ bpi dans les cours officiels, pour favoriser le contact des dpi/bpi avec d'autres apprenants.

Rendre les cours de langue obligatoires aux dpi, bpi et à ceux bénéficiant d'une *Bleibeperspektiv*, de même que d'autres initiatives liées à l'intégration.

Mettre en place des échanges d'une part entre les promoteurs et d'autre part entre chargés de cours.

Créer un site internet reprenant tous les cours de langue du Grand Duché à l'instar de celui de la ville de Luxembourg qui informe sur tous les cours de langue qui se tiennent dans la capitale.

e) scolarisation

Rendre obligatoire une formation spécifique et poussée des enseignants d'enfants de dpi et des chargés de cours de langue, ainsi qu'un échange de pratiques.

Eviter la scolarisation des enfants dans l'enceinte des foyers.

Assurer l'accès aux maisons relais pour les enfants de dpi/bpi.

Eviter la concentration de classes d'accueil dans un même bâtiment scolaire et favoriser la mixité avec des élèves des classes « normales ».

Faire participer les enfants des classes d'accueil au fil de l'année scolaire à des activités avec d'autres classes du même bâtiment (de la gymnastique aux cours de musique).

Intégrer d'office les enfants de dpi fréquentant une classe d'accueil dans la maison relais la plus proche.

Prendre en charge les frais supplémentaires pour maisons relais allant au-delà des 25 heures de gratuité, comme p.ex. le repas à la cantine scolaire afin de faciliter l'intégration.

Informers les dpi/bpi des offres de la LASEP et de la MUSEP.

f) accès au travail

Comme c'est déjà proposé sous a), établir dès la phase d'accueil un profil des compétences dont les constats sont partagés par la Direction de l'Immigration, OLAI et ADEM tout en respectant la protection des données personnelles.

Incitation par la Direction de l'Immigration, l'Olai, les responsables des foyers et le SNAS des bpi (et ceux qui ont une *Bleibeperspektiv*) à s'inscrire à l'ADEM, l'interlocuteur principal des bénéficiaires du RMG à compétences linguistiques adaptées, les autres bénéficiaires restant sous la responsabilité du SNAS.

Proposer une information sur la législation du travail, la sécurité sociale.

Consolider les collaborations de l'ADEM avec les Chambres professionnelles et d'autres organisations professionnelles pour des stages en entreprises pour les dpi.

Soutenir structurellement les initiatives (d'ores et déjà existantes et à venir) pour favoriser l'insertion dans le marché de l'emploi (p.ex. *In situ Job, Connections*) et celles favorisant l'accès à des études supérieures (*Enabling bpi and dpi to pursue higher education studies*).

Amender d'urgence l'AOT (autorisation d'occupation temporaire).

g) culture, sport et loisirs

Vu que les dpi disposent d'un argent de poche mensuel de seulement 25 € encourager

- la promotion du Kulturpass par l'OLAI et les responsables des Foyers,
- l'offre d'entrées gratuites à des spectacles, à la piscine, aux musées, etc.,
- des visites guidées de la commune et de ses équipements.

Supporter des événements culturels, dont des fêtes traditionnelles des différentes cultures (par la mise à disposition de salles, l'octroi de subsides, etc), avec le souci d'organiser des événements ouverts à tous les résidents.

Faciliter aux gestionnaires des foyers l'accès des équipements collectifs nationaux ou communaux (salles, gymnase, etc).

Encourager des fédérations sportives à accepter les dpi sans restriction, à l'instar de la FLF.

h) implication communale

Mettre en place un type de Ronnen Desch communal regroupant le Conseil communal, les associations sportives et culturelles, les communautés religieuses, etc.

Intégrer la dimension dpi/bpi dans le Plan Communal d'Intégration.

Tenir des réunions d'information et des séances de formation pour agents communaux et sociaux (législation d'asile, etc).

i) démarche inclusive

Les nombreux défis de l'intégration selon l'article 2 de la loi du 16 décembre 2008 sont plus faciles à être relevés avec une démarche inclusive.

Le terme intégration s'entend selon l'article 2 de la loi du 16 décembre 2008 comme « un processus à double sens par lequel un étranger manifeste sa volonté de participer de manière durable à la vie de la société d'accueil qui, sur le plan social, économique, politique et culturel, prend à son égard toutes les dispositions afin d'encourager et de faciliter cette démarche. L'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun ».

Le comité interministériel énoncé à l'article 6 de la loi précitée peut être considéré comme un outil utile à cet effet. Il y est précisé que : « L'OLAI est chargé d'établir en concertation avec le comité interministériel à l'intégration un projet de plan d'action national pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations ».

Les compétences, la composition, le fonctionnement et l'organisation des travaux de ce comité interministériel ne sont pas encore définis. Il pourrait inclure, comme c'est le cas p.ex. dans le contexte de la Coopération au Développement, un ou plusieurs représentant(s) de la société civile.

Un tel comité interministériel doit assurer la coordination des initiatives anciennes et nouvelles et les faire valoir sur une plate-forme internet.

Le Ronnen Desch ne se focalise pas sur une seule forme de concertation et de coordination: il est cependant indispensable qu'il y en ait une. Elle gagnerait en force en y incluant la société civile.

j) le Ronnen Desch lui-même

Le Ronnen Desch fonctionne sur base exclusivement bénévole, sans apport financier de quiconque et grâce à la mise à disposition d'infrastructures par les communes hôtes des réunions plénières.

La consultation effectuée à Sanem auprès des présents souligne leur grand intérêt au Ronnen Desch et sa raison d'être.

Il va sans dire que le RD pourra être enrichi par la participation plus conséquente de responsables communaux et une participation plus active des Ministères concernés.

La participation des dpi et bpi au RD est é envisager à moyen terme. Dans un premier temps, une consultation d'un maximum de concernés sur leurs besoins est envisagée.

Un travail thématique du RD, par exemple en groupes de travail, est souhaité.

Les questions découlant des dispositifs législatifs européen et luxembourgeois ne sont pas prises en compte par le RD. Elles relèvent le cas échéant du LFR (Letzebuenger Flüchtlingsrot): Règlements de Dublin, provenance de « pays sûrs », etc.

Le RD salue l'Oeuvre Nationale de Secours Grande - Duchesse Charlotte pour ses efforts remarquables de soutien aux initiatives de la société civile et propose que l'Oeuvre promeuve l'échange entre les promoteurs de projets.

Le RD propose que l'Etat prévoie les moyens financiers pour pérenniser les projets qui auront fait leur preuve, sur la base d'une évaluation indépendante.

Si ces propositions s'adressent prioritairement aux pouvoirs publics, au niveau national et au niveau communal, la société civile - en tout cas celle présente au sein du Ronnen Desch - est prête, comme c'est déjà le cas, à y prendre pleinement sa part et à oeuvrer, ensemble avec toutes les bonnes volontés, pour un vivre-ensemble marqué par la reconnaissance de la dignité de chacun et la volonté d'une fraternité renforcée.

Luxembourg, le 7 février 2017

ronnendesch@gmail.com

commune/ organisation	participant	adresse mail	12.4	14.6	24.10	23.1
Beaufort bm Camille Hoffmann	Tessy Pena	tessy.pena@beaufort.lu			✓	
Berdorf	Ernest Walerius , bourgmestre	Ern.Walerius@berdorf.lu	✓			
	Joe Nilles, président CCI	Joe.Nilles@berdorf.lu	✓			
Bech	Camille Kohn, bourgmestre	bech@pt.lu				
Bertrange	Pierre Weiland, échevin	pierre.weiland@bertrange.lu	✓	✓	✓	
Bettembourg bm Laurent Zeimet	Najlaa Mahboubi, présidente CCI	najlaa.mahboubi@gmail.com	✓	✓	✓	✓
	Déborah Semedo, secrétaire CCI	deborah.semedo@bettembourg.lu	✓	✓	✓	
Betzdorf	Edgar Arendt, bourgmestre	Bourgmestre@betzdorf.lu				
	Mounia Zerktouni, présidente CCI	zerktouni@gmail.com		✓		
Biwer	Nicolas Soisson	nicolas.Soisson@biwer.lu				
Bourscheid	Annie Nickels- Theis, bourgmestre	annie.nickels@icloud.com		✓		
Bous	Joseph Johanns, bourgmestre	mail@bous.lu				
Clervaux	Emile Eicher, bourgmestre	eeicher@chd.lu	✓			
	Safet Sabotic, membre CCI	itailda@pt.lu	✓			
Diekirch	Claude Haagen, bourgmestre	claude.haagen@diekirch.lu	✓			
	Li Paradiso, chargé de projet	li.paradiso@diekirch.lu		✓	✓	
	Bernadette Grosch	bgrosch@pt.lu			✓	
	Susanne Sansouci				✓	
	Hoffmann Elisabeth				✓	
	Marianne Thomas	mthomas@pt.lu			✓	
Differdange bm Roberto Traversini	Cheung Sing Loon	singloon.cheung@differdange.lu	✓			
	Aguiar Paulo	pauloaguiar77@gmail.com	✓	✓	✓	
Dudelange	Dan Biancalana, bourgmestre	dan.biancalana@dudelange.lu	✓	✓		
	Annabelle Laborier-Saffran, coordinatrice communale de l'accueil des dpi	annabelle.saffran@dudelange.lu	✓	✓	✓	
	Jeannette Sinnes	jeannette.sinnes@dudelange.lu				
Echternach	Yves Wengler, bourgmestre	marguerite.Chome@echternach.lu				
Esch Alzette bm Vera Spautz	Taina Bofferding, prés. égalité des chances	tbofferding@chd.lu		✓		
	Claudia Heinz	claudia.heinz@villeesch.lu		✓	✓	
	Nicole Jemming	nicole.jemming@villeesch.lu			✓	
Esch s/Sûre	Léon Rippinger, bourgmestre	leon.rippinger@education.lu		✓		
	Philippe Backes	phbackes@vo.lu		✓	✓	✓
Ettelbruck	Jean - Paul Schaaf, bourgmestre	jpschaaf@pt.lu	✓	✓		
Fischbach	Marianne Brosius - Kolber, bourgmestre	acfischbach.secretariat@sdscom.lu				
Flaxweiler	Theo Weirich, bourgmestre	flaxweiler@flaxweiler.lu				
Grevenmacher	Marc Krier, échevin	marc.krier@grevenmacher.lu		✓		
Hesperange	Marc Lies, bourgmestre	milies@chd.lu		✓		
Hobscheid	Serge Hoffmann, bourgmestre	commune@hobscheid.lu				
Junglinster	Romain Reitz, bourgmestre	rreiz@pt.lu				
Kehlen	Guy Scholtes/ bourgmestre	commune@kehlen.lu				
Koerich	Pia Flammang - Risch, bourgmestre	info@koerich.lu				
Kopstal	Romain Adam, bourgmestre	r.adam@adam-bleser.lu				
	Luz Arenas, présidente CCI	larenas@pt.lu			✓	
Lac de Haute Sûre	René Michels, bourgmestre	secretariat@lac-haute-sure.lu				
Lorentzweiler	Jos Roller, bourgmestre	lorentzweiler@lorentzweiler.lu				
Luxembourg	Madeleine Kayser, Service Intégration	jos.roller@education.lu	✓	✓	✓	✓
	Jose Trindade, président CCI	infocasa@pt.lu	✓		✓	
	Colette Mart, échevine	cmart@vdl.lu				
	Lydie Polfer, bourgmestre					
	Patrick Weiland, membre CCI	patrick.weiland@streff.lu				✓
Mamer bm Gilles Roth	Roger Negri, échevin	roger.negri@mamer.lu	✓	✓		
	Roland Trausch, président CCI	trauschrol@gmx.net	✓			

commune/ organisation	participant	adresse mail	12.4	14.6	24.10	23.1
	Georges Neuen, secrétaire CCI	geneuen@tango.lu	✓			
Mersch	Michael Engbork, président CCI	michael.engbork@engbork.com	✓	✓		✓
	Michel Reiland					✓
bm: Michel Malherbe	Hella Gnoerich	hella@gnoerich.de		✓	✓	
Mertert	Jerome Laurent, bourgmestre	jerome.laurent@mertert.lu				
Mondercange	Christine Schweich, bourgmestre	commune@mondercange.lu				
Mondorf	Lex Delles, bourgmestre	ldelles@chd.lu				
Petange	Artan Vigani, CCI	artan.vigani@tango.lu		✓	✓	✓
bm Pierre Mellina	Francesco Tartarei			✓		
Rambrouch	Tony Rodesch, bourgmestre	secretariat@rambrouch.lu				
Reckange	Carlo Muller, bourgmestre	commune@reckange.lu				
Redange	Henri Mausen, bourgmestre	secretariat@redange.lu				
Roeser bm Tom Jungen	Marianne Pesch-Dondelinger, échevine	pesch_marianne@pt.lu			✓	✓
Sandweiler	Simone Massard- Stitz, bourgmestre	info@sandweiler.lu				
Sanem	Myriam Cecchetti, échevine	myriam.cecchetti@sanem.lu	✓	✓		
bm : Georges Engel	Denis Bronzetti, président CCI	denis.bronzetti@sanem.lu	✓		✓	✓
	Jil Hinterscheid, secrétaire CCI	jil.hinterscheid@sanem.lu		✓		
	Geoffrey Croughs, responsable pour dpi	Geoffrey.Croughs@sanem.lu			✓	
Schiffange bm Roland Schreiner	Paul Weimerskirch, échevin	paul@weimerskirch.net		✓		
Schuttrange	Jean - Pierre Kauffmann, bourgmestre	commune@schuttrange.lu				✓
Steinfort	Jean Marie Wirth, bourgmestre	info@steinfort.lu				
Steinsel	Fernand Marchetti, échevin	fernand.marchetti@steinsel.lu		✓	✓	✓
	Jean Pierre Klein, bourgmestre	jean-pierre.klein@steinsel.lu			✓	
Strassen	Gast Greiveldinger, bourgmestre	gaston.greiveldinger@strassen.lu	✓	✓		
	Luiza Sosna, service intégration	luiza.sosna@strassen.lu	✓	✓		
Tandel	Aly Kaes, bourgmestre	akaes@chd.lu				
Troisvierges	Edouard Mertens, bourgmestre	commune@troisvierges.lu				
Tuntange	Christiane Eicher - Karier, bourgmestre	commune@tuntange.net				
Vianden	Marc Schaefer, bourgmestre	secretariat@vianden.lu				
Wahl bm Marco ASSA	Sylvère Welter, conseiller	acwahl@pt.lu		✓		✓
Waldbredimus	Louis Oberhag, bourgmestre	secretariat@waldbredimus.lu				
Weiswampach	Henri Rinnen, bourgmestre	secretariat@weiswampach.lu				
Wiltz bm: Frank Arndt	Maisy Berscheid, membre du conseil	maisy.berscheid@education.lu	✓			✓
	Bob Wetzel, City management	bobwetzel@pt.lu	✓			✓
Wincrange	Marc Thommes, bourgmestre	commune@wincrange.lu				
Winseler	Romain Schroeder, bourgmestre	secretariat@winseler.lu				
Wormeldange bm Jean BEINING	Mathis Ast, échevin	mathis.Ast@wormeldange.lu				
Syicol	Dan Biancalana, vice-président	dan.biancalana@dudelange.lu		✓		
Entente des Offices Sociaux	Jos Piscitelli	Jose.Piscitelli@sanem.lu		✓		
Nordstat	Laura Possing	laura.possing@resonord.lu			✓	
GAL Miselerland	Joelle Golinski	joelle.golinski@miselerland.lu		✓		✓
Oeuvre GD Charlotte	Pierre Bley, président	pierre.bley@oeuvre.lu	✓			
Ondine Conseil	Martine Neyen	martine.neyen@ondine.lu	✓	✓		
Ad hoc asbl ° <i>Coopérative d'habitants</i>	Claude Ballini	c.ballini@ballinipitt.lu				
Agence du bénévolat ° <i>Get involved</i>	Luc Pauly	luc@agence-benevolat.lu	✓	✓	✓	✓
	Danielle Merx	danielle@agence-bénévolat.lu			✓	✓
Agence immobilière sociale	Gilles Hempel	gilles.hempel@ais.lu			✓	✓
ALOS - LDH	Jean Louis Schlessler	ldh@ldh.lu		✓		
Alter & Ego asbl ° <i>Asile et adaptation</i>	Mylène Porta	mylene.porta@gmail.com				

commune/ organisation	participant	adresse mail	12.4	14.6	24.10	23.1
AmCham ° <i>The Languages of Luxembourg Multi Languages Competency and Training Integration Support Tools</i>	Durus Natalia	info@amcham.lu				
Amnesty International,	Stan Brabant, directeur	s.brabant@amnesty.lu	✓	✓	✓	✓
	David Pereira, président	president@amnesty.lu		✓	✓	✓
	Sandrine Gashonga					✓
APL ° <i>Refugibrary en interaction</i>	Guy Reger	guy.reger@education.lu			✓	✓
Association des Egyptiens au Luxembourg ° Choukrane	Haythem KAMEL BADAWEY	haythem.kamel@gmail.com				✓
ASTI ° <i>Connections</i> <i>Ma'an ! Ensemble ! Zesummen</i>	Sergio Ferreira, porte parole	sergio.ferreira@asti.lu	✓	✓	✓	✓
	Laura Zuccoli, présidente	laura.zuccoli@asti.lu	✓	✓	✓	✓
	Franco Avena, membre du ca	avena@pt.lu	✓			✓
	Pitt Bach	pitt_bach@hotmail.com			✓	
ASTM	Jean Feyder, membre du ca	feyderj@pt.lu	✓	✓		
	Raymond Wagener		✓	✓		✓
Caritas ° <i>Cours de langues pour adultes</i> <i>Classe passerelles pour jeunes réfugiés</i> <i>Programme spécifique d'intégration sociale BPI</i>	Marie Christine Wirion	marie-christine.wirion@caritas.lu	✓	✓	✓	
	Philippe Streff, secrétaire général	philippe.streff@caritas.lu	✓			
	Yves Schmidt	yves.schmidt@caritas.lu	✓	✓		✓
Catch a smile	Julia Gregor	info@catchasmile.org	✓			
	Nicki Schilt	info@catchasmile.org	✓	✓		✓
CCPL	Paula Martins, présidente	paula.martins@ubs.com	✓	✓		
CDMH ° <i>Ceux qui écoutent le monde</i>	Marinella Rinaldis	marinella27@hotmail.com		✓	✓	
	Anita Lucchesi	anita.lucchesi@uni.lu		✓	✓	
CEFIS	Frédéric Mertz	frederic.mertz@cefis.lu	✓		✓	
CELL ° <i>EarthOurGarden</i>	Norry Schneider	info@cell.lu				
	Delphine Hardy	earthourgarden@cell.lu				✓
Centre Avicenne ° <i>Se former, s'informer pour mieux s'intégrer</i>	Hedi Ammari	ammari@yaho.it				✓
Cercle de Coopération	Christine Dahm, directrice	christine.dahm@cercle.lu	✓	✓		
	Serge Kollwelter, membre du ca	serge.kollwelter@education.lu	✓	✓	✓	✓
	Raymond Weber, membre MD	raym.weber@yahoo.fr	✓			✓
	Monique Dabe, individuelle	monique.dabe@pt.lu	✓	✓	✓	
	Jean Pierre Dichter, membre MD	dichterj@pt.lu	✓			
	Roland Jaeger, membre MD	roland.jaeger@comve.lu			✓	✓
CESMI ° <i>CESMI</i>	Jean-François Vervier	Vervier.jean-francois@chl.lu				
	Aicha Faber	aicha.faber@cesmi.lu				✓
	Myriam Scholtes	myriam.scholtes@cesmi.lu				✓
Cigale ° <i>Arc en ciel</i>	Enrica Pianaro	enrica.pianaro@cigale.lu				✓
CIGL Esch ° <i>Muarthaal</i>	Carlos Breda	carlos.breda@ciglesch.lu				
	Nicolas van de Walle					
	Sosthène Lambella	sosthene.lambella@ciglesch.lu				✓
CLAE ° <i>@Gasperich</i>	Anita Helpiquet	anita.helpiquet@clae.lu	✓		✓	✓
CNDS ° <i>Service de collecte et de distribution de meubles Terre solidaire</i>	Gilles Rod	gilles.rod@cnds.lu				✓
CNE Laure Amoyel, secrétaire	Pedro Castilho, vice président	pedro.castilho@pt.lu		✓		
	Graham S. Jarvis	laure.amoyel@olai.etat.lu		✓	✓	
Cohabit'Age asbl ° <i>Habitat et échanges intergénérationnels</i>	Moussa SECK	mseck@cohabit-age.lu				✓
Coopération Nord Sud ° <i>Wings for women</i>	Fabiola BEGEJA	fabiola.begeja@cns-asbl.org				
COSL	Sam Kries	cosl@cosl.lu		✓		
Croix Rouge °	Marc Crochet, directeur général adjoint	marc.crochet@croix-rouge.lu	✓		✓	

commune/ organisation	participant	adresse mail	12.4	14.6	24.10	23.1
Hariko <i>Agent de liaison</i>	Rita Thill- Bianchi	rita.thill@croix-rouge.lu		✓		
	Marianne Donven	marianne.donven@croix-rouge.lu	✓	✓	✓	✓
CTF Gaart an Heem	Martine Mergen	mmergen@chd.lu		✓		
	Leon Theisen	administratioun@ctf.lu				✓
Cultur'all ° <i>Cultur'all</i>	Nicolas Vandewalle	nvdwalle@yahoo.com		✓		
	Luis Santiago	luis.santiago.f@gmail.com		✓		
Digitalinclusion ° <i>Digital Inclusion</i>	Patrick de la Hamette	patrick@delahamette.com	✓	✓	✓	✓
	Isabelle Mousset	isabellemousset@gmail.com	✓			
	Anna Szymanska	anna.szymanska@digital-inclusion.lu			✓	✓
Dress for success ° <i>Dress for success for migrant community</i>	Patricia BORDE	patricia.borde@lns.etat.lu				✓
EGCA	Michel Colin	michel.colin@egca.lu			✓	
	Gilles Dahmen	gilles.dahmen@croix-rouge.lu		✓	✓	
Engineers without borders ° <i>Working with refugees</i>	David NORTA	norta@ewb-luxembourg.org				✓
Equiclic asbl ° <i>Equivelo</i>	Irène SCHMITT	ischmitt@pt.lu				
Equigaart asbl ° <i>Equi-table</i>	Mike HAGEN	mhagen@pt.lu				
FAEL	Roberto Gómez Fernández	robertogomezfernandez@gmail.com		✓		
Filmreakter asbl ° <i>Hotel Budapest</i>	Bernard MICHAUX	bernard@samsa.lu				
FLF	Jean - Jacques Schonckert	mail@schonckert.lu		✓	✓	
FNEL ° <i>Scouts welcome refugees</i>	Anne Simon	simonanne@icloud.com			✓	
Fondation pour l'Accès au Logement °	Marco HOFFMANN	marco.hoffmann@fondation-logement.lu			✓	
Fundamental ° <i>ME.</i>	Steve KARIER	skarier@fundamental.lu				
GML ° <i>La musicothérapie au service des DPI/BPI</i>	Elisabeth Chuffart	elisabeth.chuffart@hotmail.com			✓	✓
Graffiti asbl ° <i>Salam a Fridden</i>	Lama Alogli	lama.alogli@gmail.com			✓	✓
	Ehab Ghandour	ehab.ghan@gmail.com			✓	
Konterbont ° <i>Sief konterbont</i>	Max Pesch	max.pesch@education.lu	✓	✓		
Kultrun asbl ° <i>La vie est rêve</i>	Alexandre GILLEN	kultrunasbl@pt.lu				
LCD Solidarité ° <i>Tablettes numériques</i>	André GROSBUSCH	andre.grosbusch@education.lu				✓
LGS ° <i>Scouts welcome refugees</i>	David Mallinger	david.mallinger@lgs.lu			✓	✓
	Cathy Kirsch	cathy.kirsch@lgs.lu			✓	✓
La Compagnie du Grand Boube ° <i>Welcome to Paradise</i>	Carole LORANG	carole@grandboube.com				
Léieren et savoir ° <i>Visites d'entreprises</i>	Jimmy Corneille	leierenetsavoir@gmail.com			✓	✓
	Hamza Bendahmane					✓
Ligue lux.d'hygiène mentale ° <i>Interprètes</i>	Bernadette MOSSONG	bmossong@llhm.lu				
Living zesummen ° <i>Library without borders Healing & Empowerment</i>	Raquel LUNA	raquel.luna@gmail.com				
	Lidice Mendizabal	lidice@livingzesummen.org				✓
LRS� Comité des profs ° <i>Equipement sportif</i>	Tom COURTEHOUTE	tom.courtehoute@education.lu				
Maison d'Afrique ° <i>Espace d'Intégration Citoyenne</i>	David Foka	foka@tango.lu			✓	✓
Maison des Associations ° <i>Matenee Brécke bauen</i>	Guy Reger, vice-président	guy.reger@education.lu		✓	✓	✓
	Manuela Lorenzo	manuela.lorenzo@maisondesassociations.lu			✓	
	Vendula Lupínková	vendula.lupinkova@maisondesassociations.lu			✓	✓
	Mikel Trakol					✓
Maskenada ° <i>Letters from Luxembourg</i>	Dani JUNG	dani.jung@maskenada.lu				
Médecins sans frontières	Paul Delaunois, directeur général	paul.delaunois@luxembourg.msf.org	✓	✓	✓	
	Christophe Hebting	christophe.hebting@luxembourg.msf.org	✓	✓	✓	
Ons Hemecht ° <i>Mir wellen iech</i>	Anne Frausing	anne@onsheemecht.lu		✓		✓

commune/ organisation	participant	adresse mail	12.4	14.6	24.10	23.1
ons Hemecht weisen	Rita Neu	ritaneu@hotmail.de		✓	✓	
Melting pot asbl ° <i>Rencontre interculturelle Last Summer Dance</i>	Tessy TROES	contact@lastsummerdance.lu				
MEC Move together ° <i>Move together Magazine</i>	Aurelia Pattou	aurelia.pattou@mecasbl.lu			✓	
multi-LEARN ° <i>LEILU - Learning to be in a new environment</i>	Mme Jinyoung CHOI	choi.jinyoung@gmail.com				
Musée de la résistance	Frank Schroeder	frank.schroeder@villeesch.lu		✓	✓	
Narin ° <i>Enabling bpi and dpi to pursue higher education studies</i>	Michel Scholer, président	m.scholer@association-narin.com	✓	✓	✓	✓
	Amandine Rafael, directrice	a.rafael@association-narin.com	✓	✓		
Nyuko asbl ° <i>I'm not a refugee</i>	Frédérique Buck	frederiquebuck@icloud.com		✓	✓	✓
Office social Résonord ° <i>Nice to meet you</i>	Julia GREGOR	julia.gregor@resonord.lu				
Omega 90 ° <i>Soutien psychologique aux réfugiés</i>	Henri Gruen	henrigruen@omega90.lu			✓	✓
	Nathalie Wampach	NathalieWampach@omega90.lu			✓	✓
Open Home	Pascal Clement	pascal.clement@lu.coditel.net				✓
Open screen ° <i>DALASS</i>	Sandra Laborier	sandra@openscreen.lu			✓	
Ornina asbl ° <i>Syrie Luxembourg</i>	Shafi BADREDDIN	shaficompo7@gmail.com				
Paroisse européenne catholique ° <i>MONOPOL MONOPLUS</i>	John COUGHAN	fr.ed@pt.lu				
Passerell ° <i>Socialisation et sensibilisation Tandems citoyens</i>	Cassie Adélaïde	c_adelaide@hotmail.fr	✓	✓	✓	✓
Reech eng Hand ° <i>Work & integration portfolio (WIP) Le Luxembourg en poche</i>	Dominique von Leipzig	dominique.vonleipzig@cathol.lu	✓			
	Paul Estgen	paul.estgen@cathol.lu	✓	✓		
REIDENER JUGENDTREFF ° <i>Mondial Funk</i>	Martine THIELMANN	martine@mjredange.lu				
Réidener Kanton	Monique Baldassi	monique.baldassi@pt.lu				
Réidener Kanton	Raoul Schaaf	raoul.schaaf@shd.lu			✓	
EAPN - Luxembourg ° <i>REPIS</i>	Nadia DONDELINGER	dondelinger@inter-actions.lu				
Rhysom Danz Kollektiv ° <i>Rhyso-Ma</i>	Anna Magdalena SZYMANSKA	rhysomdanz@gmail.com				
Rotondes asbl ° <i>Carte subjective</i>	Frédérique Buck	frederiquebuck@icloud.com			✓	✓
Serve The City Luxembourg ° <i>Filmowend mat Frënn</i>	Pascale SOARES	pascale@servethecity.lu				
Spëndchen asbl ° <i>centre de collecte et de tri commun Caritas-Croix-Rouge</i>	Fabien SCHMIT	fabien.schmit@spendchen.lu				
Sportunity ° <i>Integration through Sport</i>	Irina Aleksandrova	irina@sportunity.org>			✓	✓
Touchpoints asbl ° <i>Sleeves up</i>	Fabienne COLLING	fab@fcolling.com				✓
UGDA	Robert Mamer	direction@ugda.lu		✓		
uniLu (SnT) ° <i>IMI - L'interaction mobile au service de l'intégration</i>	Charles MAX	charles.max@uni.lu		✓	✓	✓
WELLcome	Elisabete Brandão	brandaolisabete@aol.com		✓	✓	✓
	Magali Cahen	cahenmagali@gmail.com		✓	✓	✓
Within asbl °	Vanessa BUFFONE	vbuffone@gmail.com				
Zarabina	Angela Ruess	ruess.angela@zarabina.lu			✓	
	Simone Harion	harion.simone@zarabina.lu			✓	
Chambre de Commerce	Anne Marie Loesch	anne-marie.loesch@cc.lu		✓	✓	✓
Chambre des Métiers	Tom Wirion	tom.wirion@cdm.lu		✓	✓	
CGFP	Romain Wolff	cgfp@cgfp.lu				
FEDIL	Nicolas Bruck, René Winkin	fedil@fedil.lu				
FNCTTFEL	Franky Gilbertz, secret gén.	franky.gilbertz@landesverband.lu				
LCGB	Christophe Knebel	cknebel@lcgb.lu		✓	✓	

commune/ organisation	participant	adresse mail	12.4	14.6	24.10	23.1
	Laura Lakaff	llakaff@lrgb.lu		✓	✓	✓
	Carlo Wagener					✓
OGBL	Nico Clement	nico.clement@ogbl.lu		✓	✓	
Syprolux	Mylène Wagner- Bianchy	syprolux@pt.lu				
AHA	Laurent Schley	laurent.schley@aha.lu				
Grande Loge	Jean Schiltz	info@grande-loge.lu				
Grand Orient	Bertrand Michaud	bertrandmichaud@msn.com		✓	✓	✓
International Franciscan	Sandro Sandino	fi-luxembourg@hotmail.com			✓	
Eglise catholique	Marie - Christine Ries	ries.mariechristine@gmail.com		✓	✓	
	Eva Spizzo					✓
Eglise protestante du Luxembourg	Volker Staus	vstrauss@gmx.de		✓	✓	
L'Eglise Protestante Réformée du Luxembourg	K.G. Marhoffer	egirefki@pt.lu				
Eglise anglicane du Luxembourg		office@anglican.lu				
Église Orthodoxe Hellénique du Luxembourg		paroissex_omoschonax@gmail.com				
Église Orthodoxe Roumaine au Luxembourg		cduluc@pt.lu				
Église Orthodoxe Serbe au Luxembourg		spdux@pt.lu				
Culte israélite	Bernard Gottlieb	bernard.gottlieb@hotmail.fr		✓		✓
Shoura	Jean Luc Karleskind	contact@shoura.lu	✓			
	Michael Bruppacher	michael_bruppacher@yahoo.fr		✓	✓	
Communauté Bahai'	Shahrooz Saberi	shahroozsab@hotmail.com			✓	
Individuels						
	Claudine Bechet -Metz	mabechet@pt.lu		✓		
	Susi Muller					✓
LSAP	Roger Negri	rnegri@chd.lu		✓		
	Marc Angel	mangel@chd.lu			✓	
	Nathalie Schmit	nschmit@chd.lu				✓
DP	E Berger	eberger@chd.lu				
	Marc Ruppert	marc.ruppert@education.lu				
Gregg	Gérard Anzia	ganzia@chd.lu		✓		
	Liz Paulus	elisabeth.paulus@education.lu				
CSV	Martine Mergen	mmergen@chd.lu		✓		
	Pierre da Silva, CSV international	dape@pt.lu			✓	
	Laurent Zeimet	lzeimet@chd.lu				
ADR	Roland Houtsch	rhoutsch@chd.lu		✓		
Lénk	David Wagner	dwagner@chd.lu		✓	✓	✓
	Anne Marie Berny	amberry@pt.lu		✓		✓
MENJE	Betsy Reisen	elisabeth.reisen@men.lu	☐		✓	
	Narciso Fumanti	narciso.fumanti@men.lu		✓		
	Chantal Fandel	chantal.fandel@men.lu		✓		✓
MIFA et OLAI directeur. yves.piron@olai.etat.lu	Nathalie Medernach	nathalie.medernach@olai.etat.lu	✓	✓	✓	
	Celia Ruiz Miralles	celia.ruiz@olai.etat.lu				✓
Ministère des Affaires Etrangères, Direction de l'Immigration	Catherine Stronck	catherine.stronck@mae.etat.lu	✓	✓		
	Alain Bliss	alain.bliss@mae.etat.lu				✓
Ministère du Logement	Jerome Krier	jerome.krier@ml.etat.lu			✓	
Ministère du Travail	Laurent Peusch, ADEM	Laurent.peusch@adem.etat.lu		✓		✓
	Isabelle Schlessler, directrice	isabelle.schlessler@adem.etat.lu			✓	✓
Ministère de la Culture	Guy Arendt	guy.arendt@mc.etat.lu				
Ministère de l'Intérieur	Steve Keiser	steve.keiser@mi.etat.lu			✓	
Ministère du Développement Durable et des Infrastructures	Christian Ginter	christian.ginter@tp.etat.lu			✓	✓

commune/ organisation	participant	adresse mail	12.4	14.6	24.10	23.1
Ministère de l'Enseignement Supérieur	Léon Diederich	leon.diederich@mesr.etat.lu				
Ombudsman	Lydie Err	lerr@ombudsman.lu				✓
	Capucine Mulliez					✓
ZepoBi	Marc Schoentgen	marc.SCHOENTGEN@men.lu				✓
UNHCR	Nooreva ALBERTO				✓	
	Véronique De Ryckere	ryckere@unhcr.org				

4e round du Ronnen Desch le 23 janvier 2017 à Sanem

Merci à la commune de Sanem pour l'accueil et le verre de l'amitié,
merci à l'ASTI pour la Traduction Orale Directe

Les appréciations des participants quant à l'utilité du Ronnen Desch ont été
extrêmement positives.

Merci pour la participation active du MEN et de l'ADEM.

Les pages suivantes reprennent la réponse du Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche conc. la reconnaissance des diplômes.





INFORMATIONS CONCERNANT LA PROCEDURE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES TITRES DE FORMATION, SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

I. BASE LEGALE

La procédure d'inscription au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur, est régie par les articles 66 et 68 à 70 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, qui disposent comme suit :

« Art. 66. Registre des titres de formation

(1) En vue de la protection des titres de formation, il est créé, sous forme électronique, un registre des titres de formation comportant deux sections : une section relevant des diplômes, titres et grades de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle, visée sous l'article 67 et désignée ci-après par « section de l'enseignement secondaire », et une section relevant des diplômes, titres et grades de l'enseignement supérieur, visée sous l'article 68 et désignée ci-après par « section de l'enseignement supérieur ».

(2) La section de l'enseignement secondaire est de la compétence du ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions et du ministre ayant la Formation professionnelle dans ses attributions, la section de l'enseignement supérieur est de la compétence du ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions.

(3) Le registre comporte les informations suivantes :

- a) le nom, la date de naissance et l'adresse du demandeur ;
- b) le nom de l'institution de formation ;
- c) le diplôme ou le grade conféré ;
- d) le lieu de délivrance du diplôme ou du grade conféré ;
- e) le niveau conféré conformément aux dispositions de l'article 69.

(4) Le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions et le ministre ayant la Formation professionnelle dans ses attributions sont considérés, au sens de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, comme responsables du traitement des données visées sous le paragraphe 3 et relevant de la section de l'enseignement secondaire du registre des titres de formation.

Le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est considéré, au sens de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, comme responsable du traitement des données visées sous le paragraphe 3 et relevant de la section de l'enseignement supérieur du registre des titres de formation.

(...)

Art. 68. Inscription dans le registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur

(1) Nul ne peut publiquement porter le titre d'un grade d'enseignement supérieur, si le diplôme suivi du nom de l'établissement d'enseignement supérieur ainsi que l'appellation du titre conféré n'ont pas été inscrits au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur.

(2) Pour être inscrits au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur, les diplômes, titres et grades de l'enseignement supérieur doivent sanctionner un cycle complet d'études et correspondre aux lois et règlements régissant l'enseignement supérieur de l'Etat où le titre a été conféré.

(3) L'inscription des diplômes nationaux dans cette section du registre des titres de formation se fait d'office.

L'inscription d'un diplôme émis par un Etat avec lequel le Grand-Duché de Luxembourg a conclu un accord se fait d'office, sur base d'une demande individuelle.

Tout intéressé peut se faire délivrer un extrait à charge de payer une taxe de 75 euros.

(4) Sans préjudice du cas visé au paragraphe 3, deuxième alinéa, l'inscription d'un titre étranger de l'enseignement supérieur et la détermination du titre exact et complet à porter se fait à la demande de l'intéressé, par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions. La décision d'inscription au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur, est prise par voie d'arrêté ministériel qui est notifié au requérant. La décision prise ou l'absence de décision sont susceptibles d'un recours en annulation.

La taxe à payer pour les demandes d'inscription au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur, s'élève à 75 euros par diplôme.

La délivrance d'un duplicata est sujette au paiement d'une taxe de 10 euros.

(5) L'inscription d'un diplôme, titre ou grade dans le registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur, implique le classement, par l'autorité compétente, dans un niveau du cadre luxembourgeois des qualifications tel que défini à l'article 69.

Art. 69. Le cadre luxembourgeois des qualifications

En vue du classement par niveau des différents titres, grades et diplômes visés à l'article 66, il est fait référence au cadre luxembourgeois des qualifications tel que défini ci-dessous.

Niveau	Définition dans le cadre du système d'éducation et de formation formelle
1	Certificat de réussite du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique
2	Certificat de capacité manuelle (CCP)
3	Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) Certificat de réussite du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique Certificat de réussite de 5 années d'enseignement secondaire
4	Diplôme de technicien Diplôme de fin d'études secondaires techniques Diplôme de fin d'études secondaires
5	Brevet de maîtrise Brevet de technicien supérieur Brevet de technicien supérieur spécialisé
6	Bachelor
7	Master
8	Doctorat

Les descripteurs du cadre luxembourgeois des qualifications sont définis par règlement grand-ducal.

Art. 70. Sanctions pénales

Indépendamment des peines plus fortes prévues par le code pénal ou par les lois spéciales, est puni d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de 251 euros à 2.000 euros ou d'une de ces peines seulement :

- a) quiconque s'attribue publiquement, sans remplir les conditions requises, l'un des titres visés aux articles 67 et 68 de la présente loi ;
- b) celui qui altère publiquement, soit par retranchement, soit par addition de mots ou de signes abrégatifs, le titre qu'il a été autorisé à porter en vertu des articles 67 et 68. »

II. PROCEDURE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES TITRES DE FORMATION, SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les informations reprises ci-dessous, concernant la procédure d'inscription au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur, sont publiées à l'adresse suivante :

http://www.mesr.public.lu/enssup/registre_des_titres/index.html

L'inscription au registre des titres, section de l'enseignement supérieur :

- constitue la procédure normale de reconnaissance académique des diplômes de l'enseignement supérieur étrangers sans toutefois conférer un droit d'exercice ;
- autorise le port du titre académique.

Le diplôme d'enseignement supérieur est inscrit au registre des titres, section de l'enseignement supérieur :

- s'il constitue un titre final d'enseignement supérieur ;
- s'il s'agit d'un diplôme final sanctionnant un cycle complet d'études ;
- s'il a été délivré conformément aux lois et aux règlements régissant l'enseignement supérieur de l'Etat où le titre a été conféré.

L'inscription d'un diplôme de l'enseignement supérieur au registre des titres de formation implique l'alignement du diplôme sur un niveau du cadre luxembourgeois des qualifications.

- **Diplômes nationaux et diplômes de bachelor et de master délivrés en Belgique ou aux Pays-Bas**

Sont considérés comme **diplômes nationaux de l'enseignement supérieur** :

- les diplômes émis par l'Université du Luxembourg ;
- les diplômes de brevet de technicien supérieur luxembourgeois (BTS) ;
- les diplômes émis par des établissements d'enseignement supérieur accrédités au Luxembourg et sanctionnant des formations accréditées au Luxembourg.

[Liste des établissements d'enseignement supérieur et des formations reconnus par les autorités compétentes luxembourgeoises](#)

L'inscription des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur dans le registre des titres de formation se fait d'office, sans qu'une démarche supplémentaire ne soit nécessaire.

Néanmoins, tout intéressé peut se faire délivrer un extrait à charge de payer une taxe de 75 euros.

L'entrée en vigueur de la loi relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles du 28 octobre 2016 engendre l'inscription d'office des diplômes émis par un Etat avec lequel le Grand-Duché de Luxembourg a conclu un accord. A l'heure actuelle, ceci est le cas pour les diplômes de bachelor et de master émis par des établissements d'enseignement supérieur reconnus en Belgique ou aux Pays-Bas et sanctionnant des formations d'enseignement supérieur reconnus en Belgique ou aux Pays-Bas (décision BENELUX).

Par conséquent, les diplômes de bachelor et de master émis par des établissements d'enseignement supérieur reconnus en Belgique ou aux Pays-Bas et sanctionnant des formations d'enseignement supérieur reconnus en Belgique ou aux Pays-Bas sont également inscrits d'office dans le registre des titres de formation, sans qu'une démarche supplémentaire ne soit requise.

Néanmoins, tout intéressé peut se faire délivrer un extrait à charge de payer une taxe de 75 euros.

Tous les diplômes de bachelor et de master délivrés par les établissements d'enseignement supérieur qui sont répertoriés sur les sites suivants sont reconnus en Belgique ou aux Pays-Bas :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26036> (Fédération Wallonie-Bruxelles)

<https://www.nvao.com/institutions/nederland> (Communauté flamande de Belgique et Pays-Bas)

S'y ajoutent les diplômes de bachelor délivrés par l'AHS (Autonome Hochschule in der Deutschsprachigen Gemeinschaft) (Communauté germanophone de Belgique) :

<http://www.ahs-dg.be/>

- **Autres diplômes de l'enseignement supérieur**

Pour **tout autre diplôme de l'enseignement supérieur**, la demande d'inscription au registre des titres de formation est introduite auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec les documents suivants :

- le formulaire de demande d'inscription dûment rempli ;

Téléchargement du formulaire de demande du registre de titres ([FR](#), [DE](#), [EN](#))

- une copie du diplôme final à inscrire au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur (ainsi qu'une traduction en langue française, allemande ou anglaise établie par un traducteur assermenté, si le diplôme est établi dans une langue autre que ces 3 langues) ;

- une copie de la pièce d'identité ;

- la preuve de paiement (avis de débit).

Une **taxe de 75 euros par titre** est prévue pour les demandes d'inscription au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur.

La taxe est à payer par virement sur le Compte Chèque Postal :

IBAN LU13 1111 0011 4679 0000

BIC CCPLULL

Nom du bénéficiaire : Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Communication : Taxe reconnaissance des diplômes, MESR, Nom du demandeur, Date de la demande

Une décision de refus d'inscription ne donne pas droit au remboursement de la taxe.

Un duplicata (en cas de perte de l'original) est émis contre le paiement d'une taxe de 10 euros.

Liste des traducteurs assermentés du Ministère de la Justice

[http://www.mj.public.lu/professions/expert judiciaire/traducteurs et interpretes/index.html](http://www.mj.public.lu/professions/expert_judiciaire/traducteurs_et_interpretes/index.html)

[Loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles](#)

CONTACT :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
18, montée de la Pétrusse
L-2915 Luxembourg

E-mail : registre@mesr.etat.lu

Tél. : 247 86619 (accueil)

Heures d'ouverture (accueil) : 8.00-17.00 heures